



Appel à projets ciblé 2021 pour le financement de manifestations scientifiques consacrées au changement climatique et au développement durable

Fonte des glaciers, dérèglement climatique, pollution du milieu marin, dégradation des sols et érosion de la biodiversité, mais aussi « Fridays for Future », gestion durable et réduction des déchets plastiques sont autant de thèmes qui dominent l'actualité depuis quelques mois. Face à l'urgence de la crise climatique, la nécessité de ne plus se contenter de déclarations d'intention mais de prendre des mesures concrètes et d'agir apparaît toujours plus clairement. En tant que grandes nations industrialisées à forte empreinte écologique et États membres de l'UE, la France et l'Allemagne portent à cet égard une responsabilité toute particulière. L'avenir de l'humanité et notamment les conditions de vie des générations futures dépendent en grande partie de notre capacité à diffuser la thématique du développement durable dans toutes les couches de nos sociétés et de l'inscrire sur le long terme dans les stratégies d'action politique et économique de notre époque. Dans ce contexte, il importe non seulement de considérer le changement climatique et le développement durable sous un angle scientifique, mais également de prendre en compte leurs dimensions sociétale et pédagogique.

Le présent appel à projets pour le financement de manifestations scientifiques pour jeunes chercheuses et jeunes chercheurs a pour objectif d'intensifier la réflexion sur cette thématique dans une perspective franco-allemande et une approche interdisciplinaire.

L'appel à projets s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur français et allemands ainsi qu'aux organismes de recherche. L'implication d'un pays tiers est également envisagée positivement.

L'appel à projets est ouvert aux scientifiques de toutes les disciplines. La durée de la manifestation (atelier ou séminaire doctoral, école d'été, etc.) peut s'étendre de 2 jours à 4 semaines. Les projets peuvent prévoir l'organisation d'une manifestation unique ou d'une série de manifestations structurées. Dans le cas d'une série de manifestations, celles-ci devront en règle générale se succéder à un rythme régulier sur une période de 24 mois maximum.

Pour être recevables, les projets devront répondre aux critères suivants :

- présenter une dimension franco-allemande marquée, explicitée dans le dossier de candidature,
- s'adresser à un public cible principalement composé de jeunes chercheurs

Pour préparer l'organisation d'une manifestation scientifique, les porteurs de projet pourront organiser des « rencontres préparatoires » et obtenir à cette fin un soutien spécifique de l'UFA. L'appel à projets correspondant est disponible sous le lien suivant :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/>

L'évaluation des projets sera opérée sur la base des critères suivants :

- Intensification de la réflexion sur le changement climatique et le développement durable dans une perspective franco-allemande et européenne au sein de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche,
- Qualité scientifique, pertinence et caractère innovant de la thématique scientifique,
- Approche méthodologique interculturelle,
- Profil scientifique et pédagogique des porteurs de projet,
- Qualité scientifique et pédagogique des intervenants,
- Composition binationale, voire internationale, de l'équipe pédagogique,
- Équilibre des participants issus des deux États partenaires,
- Intégration de partenaires extérieurs (entreprises, fondation, etc.) lorsque cela semble judicieux au regard de la thématique de la manifestation,
- Qualité du plan de financement (équilibre du budget, cofinancement) avec indication, le cas échéant, des frais d'inscription des participants ainsi que la mention des financements propres,
- Capacité des porteurs de projet à mettre en œuvre un projet franco-allemand.

Les aspects suivants devront être explicités dans la présentation du projet :

- Approche pédagogique,
- Modalités de sélection des candidats,
- Potentiel de la manifestation, en particulier en matière de mise en réseau,
- Diffusion des résultats de la manifestation sous quelque forme que ce soit, par ex. mise en ligne,
- Ouverture internationale,
- Ouverture à des partenariats extérieurs

En fonction de la durée et du format de la manifestation, celle-ci sera intitulée Atelier (durée de moins de 6 jours) ou École d'été ou d'hiver (durée de 6 jours ou plus).

Les manifestations devront en principe avoir lieu en France ou en Allemagne ; elles pourront exceptionnellement être localisées dans un pays tiers si une raison précise le justifie.

Montant et modalités de soutien :

Le montant de la subvention susceptible d'être attribuée par l'Université franco-allemande dépend de la durée de la manifestation scientifique et du nombre de participants. En règle générale, il s'élève à une somme comprise entre 2 000 € et 15 000 €. Le soutien est destiné à financer la réalisation de la manifestation scientifique. À ce titre, il peut couvrir tout ou partie des frais de déplacement et de séjour ainsi que, dans des cas exceptionnels, les honoraires des intervenants de la manifestation. Peuvent également être prises en charge les missions de vacation des étudiants destinées à l'organisation de la manifestation et les dépenses de communication spécifiques à celle-ci (publications, création d'un site web). Les frais de déplacement et de séjour des participants peuvent aussi être pris en charge. Les allocations de l'Université franco-allemande ne peuvent couvrir les frais engendrés par la participation éventuelle d'étudiants de niveau licence.

Dates limites de dépôt des projets :

Les projets peuvent être déposés dans le cadre de trois campagnes de soutien aux dates suivantes : 15 mars 2021, 15 juin 2021 et 15 octobre 2021. La durée de l'évaluation ne dépassera pas en principe quatre mois à compter de la date limite de dépôt.

Le formulaire de demande de soutien figure sur le site internet de l'UFA : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/manifestations-scientifiques/>

Les critères de forme suivants devront être respectés :

- les demandes de soutien devront être présentées par deux enseignants-chercheurs rattachés chacun à un établissement d'enseignement supérieur ou à un organisme de recherche français ou allemand ; exceptionnellement elles pourront être déposées par deux jeunes chercheurs ;
- le dossier de demande devra être signé par la direction des deux établissements d'enseignement supérieur ou organismes de recherche porteurs ;
- la demande de soutien devra être transmise en français et en allemand. À titre exceptionnel, elle pourra être déposée en anglais mais devra alors être traduite dans l'une des deux langues de travail de l'UFA ;
- le formulaire de demande devra être envoyé à l'UFA par voie électronique (mot-clé : changement climatique) à l'adresse suivante : manifestations_scientifiques@dfh-ufa.org

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à :

Maria Leprévost
+49 (0)681 938 12-105
leprevost@dfh-ufa.org